

Projet de relevé de décisions du Réseau des femmes

Québec (Canada)-20 janvier 2014

Le Réseau des femmes parlementaires, réuni à Québec (Canada) le 20 janvier 2014 a :

- **ADOPTÉ** le projet d'ordre du jour ;
- **ADOPTÉ** le relevé de décisions de la réunion du Réseau du 9 juillet 2013 ;
- **ENTENDU** le rapport d'activité de la présidente, Mme Françoise Bertieaux, (députée, Communauté française/Wallonie-Bruxelles) ;
- **PRIS ACTE** de la proposition de Mme Gisèle Guigma (députée, Burkina Faso) d'insérer dans les comptes-rendus des activités de coopération du Réseau les noms des participants présents ;
- **ENTENDU** la communication de Mme Françoise Bertieaux, concernant le nouveau Réseau pour l'égalité femme-homme de l'OIF ;
- **ENTENDU** la présentation de Mme Anne-Marie Day (députée, Canada) concernant son rapport sur le mouvement coopératif ;
- **ENTENDU** également la présentation de Mme Chantal Guittet (députée, France) concernant le rapport de Mme Pascale Boistard (députée, France) sur la représentation des femmes en politique ;
- **PRIS ACTE** de la proposition de Mme Françoise Bertieaux de réaliser un suivi concernant la participation des femmes dans les parlements de l'espace francophone à partir de juillet 2014 ;
- **ENTENDU** le rapport de Mme Lise Thériault (Député, Québec), sur la mise en œuvre de la CEDEF ;
- **ADOPTÉ** une déclaration concernant la participation des femmes parlementaires de l'APF aux évaluations du Comité CEDEF ;
- **PRIS ACTE** des futurs thèmes des rapports, à savoir :
 - « L'accès des femmes aux nouveaux médias » qui sera développé par Mme Gisèle Guigma ;
 - « L'évolution de l'accès des filles à l'éducation » qui sera rédigé par Mme Boistard et Mme Anne -Marie Day ;
- **ADOPTÉ** trois propositions d'amendements au statut des femmes de l'APF qui seront transmis à la Commission politique de l'APF lors de sa prochaine réunion. Ces propositions sont les suivantes :

- Modifier, à l'article 3, le terme droit de l'homme par le terme droit de la personne ;
- Modifier l'article 5 par :(…), le réseau adopte deux types de rapport. D'une part des rapports pour avis qui sont transmis aux commissions permanentes de l'APF. Ces rapports portent sur les textes présentés par les commissions à l'Assemblée. D'autre part, des rapports spéciaux qui concernent une thématique particulière au Réseau plénière et qui sont transmis directement à l'Assemblée ;
- Modifier l'article 7 par : Le réseau se réunit deux fois par an, lors de la Session de l'APF et lors d'une rencontre intersessionnelle au cours du premier trimestre de l'année ;
- **ENTENDU** une communication de Mme Françoise Bertieaux sur la préparation de l'Avis de l'APF au Sommet de la Francophonie de Dakar en novembre 2014 ;
- **ECHANGÉ DES IDEES** concernant les thématiques qui lui paraissent prioritaires dans la rédaction de l'AVIS ;
- **PRIS ACTE** que la prochaine réunion du Réseau aura lieu à Ottawa, au Canada, le 5 juillet 2014.